



## CONSEIL COMMUNAL

**PROCES - VERBAL  
de  
L'ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL DE MIES  
du 30 octobre 2013**

sous la présidence d'Yves Luginbühl

### ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Procès-verbal de l'assemblée du 25 septembre 2013
3. Communications du bureau
4. Informations de la Municipalité
5. Election de 5 membres de la Commission ad'hoc du projet de piscine/patinoire
6. Modification du Règlement du Service de Défense Incendie et de Secours, de son annexe et de la Convention intercommunale – préavis N° 6/2013
7. Arrêté d'imposition 2014 – préavis N° 7/2013
8. Rapports des Commissions et des délégations intercommunales
9. Divers et propositions individuelles

---

#### 1. Appel

Excusés : P. BIGNENS – M. SANGUINETTI

#### 2. Procès-verbal de l'assemblée du 25 septembre 2013

E. FLEURY mentionne que sa question sur les permis de construire des 3 chantiers de la rue du village a été omise.

=> E. FLEURY a demandé si ces 3 chantiers ont des permis de construire. G. DERIAZ : deux ont reçu leur autorisation. Pour le troisième la procédure de demande est en cours et il y a uniquement des travaux à l'intérieur qui peuvent être fait en attendant. E. FLEURY déplore les travaux entrepris jusqu'à maintenant avant l'obtention d'une autorisation (création de velux par exemple).

R. SACCA avait proposé le vote à bulletin secret concernant le PIR (Programme des Investissements Régionaux).

=> Cette demande n'avait pas été retenue car il y avait un seul conseiller la demandant (nécessite le soutien de 5 conseillers pour l'imposer).

**Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité, 0 opposition, 1 abstention.**

### **3. Communications du bureau**

Le PRESIDENT sera absent au Conseil de décembre. Il sera remplacé par la VICE-PRESIDENTE S. MEYLAN.

### **4. Informations de la Municipalité**

La Municipalité a commencé un procédé de renforcement des moyens sécuritaires dans notre commune. Différents intervenants décrivent les derniers cambriolages à Mies. Les malfaiteurs n'hésitent plus à rentrer dans des maisons occupées par les propriétaires mais aussi de cambrioler une même maison deux fois en deux jours.

La sécurité peut être augmentée par la constitution d'une police communale ou intercommunale, l'engagement d'ASP (Assistants de Sécurité Publique) et l'augmentation de prestations de sociétés privées. La Municipalité a demandé à l'essai pour 6 mois à SDS (Société de Surveillance) d'augmenter de 50% (+4000 CHF par mois) ses prestations. Cela correspond à une patrouille supplémentaire de 2h quotidienne. Ce montant a été introduit dans le budget 2014. Le SYNDIC est intervenu aussi à l'assemblée des syndicats de Terre-Sainte pour voir ce que la région est prête à faire en matière de sécurité et comment on peut, en rationalisant nos efforts, améliorer cette sécurité.

Le SYNDIC mentionne aussi la réflexion d'un conseiller d'augmenter de 2 ou 3 points d'impôt, montant attribué entièrement au renforcement de la sécurité. Le SYNDIC recueille la sensibilité du Conseil afin de mieux déterminer le niveau de sécurité que l'on veut atteindre. Bien sûr chaque niveau de sécurité visé à un coût différent.

J.-P. STREIT a également été confronté à des cambrioleurs rentrant dans sa maison pendant qu'elle était occupée et note le problème des assurances qui ne veulent plus assurer après qu'une personne ait subi plusieurs cambriolages. La combinaison entre les diminutions des prestations policières en Terre-Sainte et les assurances qui se retirent pose un problème grave.

S. MIR soutient aussi le renforcement de la sécurité et se questionne sur la position des communes de la région face à une police qui disparaît de plus en plus (le poste de Coppet a été supprimé) et qui est censée nous protéger.

Le SYNDIC mentionne la mise en place de la réforme policière entrée en vigueur le 1 janvier 2012. D'une part, l'effectif policier est déficient (par rapport au nombre de policiers par habitant de la plupart des pays voisins) et, d'autre part, les droits de la défense ont augmenté et impliquent des tâches administratives plus lourdes. La réforme policière a diminué un certain nombre de prestations et nous empêche aussi d'acheter des prestations supplémentaires à la gendarmerie comme par le passé.

J. SHELDON indique que plusieurs de ses voisins ont été cambriolés. Ses voisins souhaitent que l'on prenne des mesures. Il se demande s'il ne faut pas aller plus loin que de simples patrouilles.

F. BUENSOD note le sentiment d'impunité des délinquants capables de revenir au même endroit le lendemain et aimerait savoir quelles sont les compétences d'une société privée en matière d'arrestation. Est-ce que SDS peut pratiquer des arrestations ?

Le SYNDIC note qu'en flagrant délit, elle est autorisée à le faire. Il semblerait que les sociétés privées peuvent être armées (ce qui n'est pas le cas des ASP). Il y a une tolérance vis-à-vis de leur équipement car ces patrouilleurs privés font face à des risques certains (ex : agent SDS tabassé récemment par trois malfrats à la station Tamoil de Mies).

F. GAVILLET VOLLENWEIDER pense que le service des gardes-frontières devrait aussi intervenir. Au Tessin, les frontières sont toujours gardées par des gardes-frontières suisses de même qu'au Nord-Est de la Suisse, pourquoi est-ce que dans notre région les frontières sont des « frontières fantômes » ?

R. CLAVIEN a discuté en privé longuement avec le SYNDIC sur la question de la sécurité. Il relève que ces derniers jours, chaque 3-4 nuit, une station Tamoil se fait cambrioler à Genève. Sur ce point déjà un problème réel existe. Ensuite, la problématique des frontières est liée à l'accord Schengen, les frontières ont été ouvertes. Les gardes-frontières sont cependant souvent présents mais en voitures civiles. On pourrait demander à des gardes-frontières d'intervenir. Cependant, c'est la police qui est souveraine dans chaque Canton. De son côté, le Corps des gardes-frontières est une entité fédérale. Si la police nous contacte, on peut alors intervenir. Il faudrait effectivement avoir une meilleure cohésion entre la gendarmerie et le corps des gardes-frontières. Cela fonctionne plutôt bien dans les régions éloignées comme la vallée de Joux où la police fait souvent appel aux gardes-frontières. La nuit, pour la gendarmerie, il y a une unité à Bursins (commune qui se situe après Gland) avec peu d'effectifs, donc s'il y a un accident sur l'autoroute, et un cambriolage à Mies en même temps, le temps de réaction des gendarmes sera très long (l'accident de la route étant prioritaire). Dans des cas peu fréquents, un cambriolage à Mies peut impliquer l'intervention de la police genevoise, vaudoise et des gardes-frontières. R. CLAVIEN a proposé au SYNDIC de créer une police intercommunale pour avoir une meilleure sécurité dans la région.

B. GAUD mentionne d'abord l'importance de la dissuasion (elle semble commencer à porter ses fruits à Genève) par un renforcement de la visibilité de la police. Il se demande alors si SDS est perçue comme dissuasive ? Le fait que les cambrioleurs reviennent le lendemain l'inquiète de ce côté là. Le SYNDIC pense qu'un patrouilleur privé est aussi dissuasif que la police.

B. GAUD mentionne que les communes de Terre-Sainte, ponctionnées énormément par le budget cantonal, auraient le droit d'avoir de la part du Canton des rondes régulières de la police (l'élimination du poste de police à Coppet est grave).

Le SYNDIC mentionne que ce n'est plus possible : jusqu'à une certaine époque, on pouvait payer un peu plus et obtenir ainsi des rondes supplémentaires. Aujourd'hui, on nous a clairement dit que l'on pouvait oublier ces prestations supplémentaires. La police n'a simplement pas l'effectif suffisant pour faire face aux tâches élémentaires.

Le PRESIDENT pense qu'il serait utile de mettre en place une commission ad'hoc pour travailler sur cette question importante de la sécurité.

S. MASCALI ne croit personnellement pas à la police intercommunale (surtout au niveau du coût) mais prône plutôt pour des services de différentes sociétés privées. Une police intercommunale risque, au final, d'avoir une efficacité similaire à la police cantonale (frais importants, beaucoup d'administration obligatoire, peu de flexibilité, peu d'efficacité). S.MASCALI prône un renforcement de notre sécurité par nous-même. Il est sûr qu'il est possible de renforcer la sécurité même sans devoir augmenter fortement nos impôts.

*A titre de référence, si les conditions sont fixées et extensibles telles que contractées par exemple avec SDS (CHF 4000 = 2h de ronde par jour) ; à l'extrême, une surveillance permanente, 24h/24h, 7jours /7, avec un véhicule compris, rondes privatives pour notre village uniquement, coûterait 48'000 CHF par mois (12x 2h soit 12 x 4'000= 48'000) soit 576'000 CHF par an auquel il faut soustraire les 12000 CHF par mois (CHF 144000 par an) déjà contractés donc un total d'environ 432'000 CHF/an supplémentaires par an par rapport au budget actuel (2 points d'impôt environ) pour une surveillance 24h/24h !*

P. MEIER et le SYNDIC : La police est maintenant basée à Bursins et hélas on devra faire avec cette contrainte. Le contrat actuel liant SDS à Mies permet cependant aux citoyens de Mies d'appeler SDS pour intervenir suite à tout cambriolage ou guetteurs aperçus dans notre commune. Ce service est compris dans les prestations d'SDS à la commune. C'est donc « gratuit » pour les citoyens de Mies.

H. JOCHAUD-DU-PLESSIX relate l'incident dont lui et sa famille ont été victimes, narration qui met en exergue le fait que l'intervention de SDS était plus rapide que celle de la police.

Le SYNDIC a demandé en plus à SDS d'élaborer un concept d'abord sur Mies puis éventuellement sur Terre-Sainte pour améliorer la sécurité en fixant différents scénarios de budgets.

S. MOSES pense qu'il est juste de demander d'abord un concept de sécurité à des professionnels et seulement ensuite de soumettre cela à une commission ad'hoc.

P. BRUEGLER a aussi été cambriolée cet été. SDS lui a précisé qu'il fallait bien rappeler aux citoyens de Mies d'avoir le réflexe d'appeler SDS tout de suite si l'on voit quelque chose d'anormal dans la rue. Cela pourrait améliorer la probabilité d'attraper ces brigands.  
*Téléphone SDS intervention pour les citoyens de Mies : 022 776 40 41 à enregistrer dans chaque portable.*

M. BOREAN propose de faire venir quelqu'un d'SDS pour avoir plus d'informations.

J.-L. RAY note que sur le site de Mies, sous Urgences, on trouve tous les numéros nécessaires. Il y a également un renvoi sur le site de Terre-Sainte pour ce qui est de la police. Deux mises à jour mensuelles sont faites : info délits (liste de tous les cambriolages en Terre-Sainte) et infos délits plus (conseils pour toutes sortes d'arnaques et de risques divers).

<http://www.terresainte.ch/htm/police.htm>

S. MASCALI note que les 50% d'augmentation sont trop bas. Nous voulons voir quelque chose avec un impact clairement visible et qui vaut la peine. Il faudrait doubler ou tripler le budget pour cela.

Le SYNDIC note que ces +4000 CHF/mois pour 6 mois d'essai sont à l'essai justement car la Municipalité voulait agir vite. Pour une vraie augmentation de la sécurité avec un budget plus conséquent, la Municipalité est en train de réaliser un concept sécuritaire et le présentera prochainement. Le SYNDIC a bien compris du présent débat qu'il peut être plus ambitieux dans le concept de sécurité.

O. EMERY note qu'il serait judicieux de créer des indicateurs pour mesurer l'efficacité des mesures prises. Même s'il est difficile de les mettre en place, ces indicateurs permettront de mieux contrôler et doser les diverses mesures en place.

On note aussi qu'SDS n'est pas la seule société privée compétente que Mies peut mandater. Il y a de nombreuses sociétés privées plus grandes et compétentes également.

Le SYNDIC lit la lettre de l'AdCV (Association de Communes Vaudoises) concernant la facture sociale qui augmente encore de plus de 6%. Les petites communes sont une nouvelle fois lésées. Selon les prévisions, la facture sociale pourrait augmenter à plus d'un milliard par an en 2020 soit une augmentation possible de 80% de 2011 à 2020 ! A ce rythme là, la crise est programmée pour les petites et moyennes communes, et cela, l'AdCV ne peut pas l'accepter.

<http://www.adcv.ch/files/1382954741-communique-de-presse-acomptes-2014-01-10-13-3365.pdf>

J. WILDBERGER :

Les ordures ménagères ont baissé de 43% environ. Les déchets verts ont fortement augmenté (peut être dû à un effet de météo de cette année). L'introduction de la taxe au sac a donc eu un effet important.

Concernant la STEP, les travaux en cours devraient être terminés en avril 2014. La STAP (station de pompage) est en cours de construction. La première phase des travaux devrait être terminée en novembre 2013, ensuite il y aura la phase d'équipement de cette dernière. La renaturation du Torry sera financée par les fonds existants de la STEP et en parallèle aura lieu la construction des nouveaux WC à la plage.

Les travaux de la route de St-Cergue seront réalisés avec les travaux de réaménagement du centre du village. Ces futurs travaux seront présentés dans un préavis l'année prochaine. Le revêtement de la fin de la route de la Gare jusqu'au rond-point sera aussi refait en parallèle avec la requalification de la RC1 (Route de Suisse) qui commencera, si tout se

passer bien, au deuxième semestre 2015. Le déplacement de la gare CFF de Mies va commencer à la fin de l'année prochaine et se prolongera environ sur 2 ans. Les futurs travaux de la route des Pénys seront plus conséquents que prévus. Suite à une analyse et à la présence de fissures profondes, il faudra refaire 15cm au lieu des 7cm prévus. Le coût sera presque doublé. Il était prévu au départ environ CHF 270 000. Le coût sera plus proche des CHF 460 000.

S. EMERY : Le Conseil votera sur le projet piscine-patinoire lors du prochain conseil de décembre. S. EMERY rappelle qu'ARSCO (société immobilière de l'Arrondissement Scolaire de Coppet) est une société anonyme dont les différentes communes de Terre-Sainte sont actionnaires. Chavannes-des-Bois est en train d'intégrer la société. La mission d'ARSCO est la construction, l'entretien et l'exploitation de bâtiments scolaires. Elle gère le projet de la piscine-patinoire.

En 2009, des démarches préliminaires ont eu lieu. Le concours s'est déroulé en 2012. Puis, c'était l'étude de faisabilité en 2013. Le 7 octobre 2013, Coppet a voté sa participation de CHF 4.5 millions supplémentaires par rapport à sa participation standard. Le 10 octobre, ASCOT (Association Scolaire de Terre-Sainte) a accepté la prise en charge des frais liés à l'utilisation scolaire du complexe piscine-patinoire. Durant les mois de novembre et décembre, les 9 conseils communaux de Terre-Sainte vont devoir voter la prise en charge des coûts d'exploitation scolaire, y compris les frais financiers, pour la partie grand public du projet.

De nombreuses visites de piscines existantes ont été faites pour déterminer ce qu'il faut faire et ne pas faire. Un spécialiste a été mandaté pour réaliser un concept énergétique, mais aussi un architecte paysagiste, un acousticien, et la question financière a aussi été étudiée. S. EMERY rappelle l'importance pour les enfants de savoir nager sachant que la noyade est la deuxième cause de décès accidentel des enfants après les accidents de la circulation. Il y a aussi les prescriptions cantonales où la natation fait partie du programme de l'éducation physique.

La piscine sera ouverte toute l'année sauf quelques semaines pour son entretien. Les ouvertures seront spécifiques : soit scolaire, soit public mais jamais les deux en même temps. L'option d'avoir un seul grand bassin avec un fond mobile a été abandonnée vu le prix très important à l'achat et à la maintenance d'un fond mobile de grande taille. Il a été préféré d'avoir un grand bassin avec un fond fixe et un petit bassin avec un fond mobile pour les non-nageurs (enfants ne sachant pas nager, cours d'aquagym, divers).

La piscine sera réservée pendant les heures scolaires à l'école sauf le mercredi où la piscine est ouverte au public toute la journée jusqu'à 20h. Le samedi, le dimanche et pendant les vacances, elle sera aussi ouverte au public. Ouverture au public les autres jours, à partir de 16h00. Idem pour la patinoire. Cette dernière fonctionnera 22 semaines par année. Le reste de l'année, cet espace sera une salle polyvalente/multisports.

Le bâtiment de la patinoire sera très « léger » avec ses nombreuses parties vitrées ouvrables. Un des objectifs est de reproduire l'ambiance sympathique de la patinoire du château de Coppet. Possibilité de boire un verre, manger une fondue tout en ayant un œil sur ses enfants qui patinent.

Le concept énergétique a été mis en place pour tout le site des Rojalets (piscine, patinoire, théâtre, buvette du centre sportif et collège). En effet, le chauffage du collège a 25 ans et arrive en fin de vie. Il y aura une chaufferie mixte de bois/mazout, une pompe à chaleur sur géothermie profonde et de l'énergie solaire en production d'appoint. Il y aura des synergies entre bâtiments.

Le traitement de l'eau s'opèrera par du verre recyclé qui permet de diminuer la consommation d'eau et des produits chlorés.

Les coûts ont été basés sur des projets de construction similaires et récents notamment sur Genève. Les honoraires ont été budgétés à 16% des coûts de construction, 3% de marge sur les quantités ont été prévus, ainsi que 5% de divers et imprévus en plus d'une réserve de maître d'ouvrage.

Le montant global est de 19.5 millions CHF TTC.

Les coûts d'exploitation sont estimés à CHF 710 000 /an hors frais financiers (personnel, droit de superficie, maintenance des équipements, énergie, consommation d'eau et son

traitement, entretien du bâtiment). La patinoire nécessitera le travail d'un employé pendant 22 semaines par an, le reste de l'année il y aura peu d'entretien. Pour la piscine, il n'y a pas besoin de maître nageur pendant les heures d'ouverture scolaire car le prof de sport suffit et cela est pris en charge par le canton. Par contre, lors de l'ouverture au public, la présence d'un maître nageur est requise. Bref, une estimation d'équivalent plein temps de 4 personnes pour la piscine et la patinoire.

Pour le financement, nous avons déjà reçu une première offre d'une société de financement avec un prêt à moins de 2 % à 20 ans. Les simulations ont établi une fourchette de frais financiers annuels entre CHF 606 000 à CHF 995 000 (probablement autour des CHF 750 000 avec la participation supplémentaire de Coppet).

Recettes/Charges pour ARSCO : une grande partie sera financée par les écoles (via ASCOT) et par les recettes liées aux entrées. Le reste devra être financé par les communes par habitant (environ CHF 200 000 à répartir entre 9 communes) soit environ CHF 44 / habitant pour l'ASCOT et en plus pour les communes CH 12/ habitant.

L'objectif est d'obtenir l'autorisation de construire fin 2014, de construire dès le début 2015 et de faire l'inauguration au printemps 2016.

Chaque conseil communal des 9 communes va créer une commission ad hoc pour étudier le projet et chaque Conseil va voter.

S. MOSES : une association régionale a-t-elle été contactée pour une contribution au financement ?

S. EMERY : le programme d'investissement du PIR était clôturé avant le début de cette législature et le projet n'était pas encore prêt à ce moment là. On recevra par contre en principe une subvention du fond du sport (environ CHF 1 million). Par la Conseil Régional, on devrait pouvoir toucher une subvention du FRET (Fond Régional des Equipements Touristiques).

#### **5. Election de 5 membres de la Commission ad hoc du projet de piscine/patinoire**

Le PRESIDENT mentionne que cette commission ad hoc est de courte durée puisque la décision devrait se prendre au prochain conseil.

**G. MARCHAND, E. FLEURY, S. MEYLAN, G. SAGNA EICHENBERGER, P. BRUEGGLER** se présentent comme candidats. Pas d'autres candidats.

**Ils sont élus à l'unanimité, 0 opposition, 3 abstentions.**

#### **6. Modification du Règlement du Service de Défense Incendie et de Secours, de son annexe et de la Convention intercommunale – préavis N° 6/2013**

J. WILDBERGER donne deux informations supplémentaires par rapport au préavis :

- Les ARI désignent les Appareils Respiratoires Isolants.
- Les comptes ne sont pas directement acceptés ; ils sont acceptés indirectement via les comptes de chaque commune.
- Art3, annexe 1 : ce sont des termes juridiques imposés par le SeCRI (Service des Communes et des Relations Institutionnelles) et n'ont donc pas pu être modifiés.

G. PERRIN (commission de gestion) recommande à l'unanimité cette modification du règlement.

Le PRESIDENT procède au vote sur l'acceptation du préavis n°6/2013 relatif à la modification du Règlement du Service de Défense Incendie et de Secours, de son annexe et de la Convention intercommunale.

**Le préavis est accepté à l'unanimité, 0 opposition, 0 abstention.**

## 7. Arrêté d'imposition 2014 – préavis N° 7/2013

C. FIGEAT :

Rappel pour l'année 2012 : Un remboursement de la facture sociale finalement de CHF 3.6 millions environ d'où un résultat 2012 neutre au niveau économique. Cependant, quelques éléments ont été exceptionnels (dissolution de la provision pour débiteurs douteux pour 1.1 millions et un résultat sur les gains immobiliers de 1.3 millions).

Après analyse du résultat, l'estimation du résultat économique 2012, hors éléments extraordinaires, est une perte d'environ 1.8 millions pour 2012 (environ 10 points d'impôt). Pour 2014, le résultat budgété est une perte de l'ordre de CHF 1.1 millions avec une augmentation d'impôt de 3 points. Ce résultat estimé prend en compte un montant de l'ordre de CHF 50 000 supplémentaire pour la sécurité et de CHF 250 000 à CHF 300 000 pour le PIR.

Ce résultat de -1.1 millions pourrait être aisément pris en charge par les réserves accumulées. C'est la manifestation de l'engagement que l'on avait pris de maintenir les impôts le plus bas possible en rendant une partie du trop perçu par le passé.

Concernant les autres taux d'impôt, l'impôt sur les chiens passerait de CHF 15 à CHF 50 par an. La plupart des communes environnantes sont autour de CHF 100/an. Il y a environ 100 chiens à Mies.

R. CLAVIEN note que les propriétaires des chiens paient aussi un impôt cantonal sur les chiens de CHF 100 en plus de l'impôt communal. Ces 100 CHF prélevés par le Canton ne sont pas transmis aux communes.

O. EMERY se pose la question de l'impact sur le budget 2014 des baisses importantes de revenus de la classe des contribuables les plus aisés ?

C. FIGEAT : Ces baisses sont intégrées dans le budget à venir (présentation lors du prochain conseil). Le budget 2014 se base sur l'année 2012 (et non l'année 2013 en cours). L'année 2012 avait déjà enregistré ces baisses. Des simulations avec divers taux d'imposition ont également été réalisées.

*Voir aussi PV du 26 juin 2013 pour la diminution des revenus de l'impôt.*

P. MEIER se posait la question de la définition d'une commune riche : richesse des ses infrastructures, richesse de sa vie sociale. A aucun moment est venu le critère d'utiliser les réserves pour maintenir un impôt bas. Etant donné les projets à venir, est-ce une bonne idée de réduire les réserves des profits passés ? C'est plutôt une logique de financier plutôt que d'investisseur et de visionnaire.

C. FIGEAT note que la remarque est pertinente. Il relève qu'un engagement avait été pris suite à l'augmentation extrêmement forte des impôts (+15 points !) en 2010. Cela avait été fait sur l'annonce du Canton d'un montant faramineux pour la facture sociale et la péréquation qui ne s'est finalement pas réalisé. L'engagement avait alors été pris de rendre une partie de ces montants. C. FIGEAT revient sur la définition d'une commune riche : c'est aussi une commune qui a plusieurs immeubles réalisables mais qui figurent à 1 CHF dans ses comptes (immeubles complètement amortis du Chauchay et de l'ancienne poste) et le fort amortissement d'immeubles publics (école par exemple). On pourrait bien sûr employer la pratique fiscale de Commugny qui depuis des années a fixé son taux à 65 pts environ et fait environ CHF 7 millions de bénéfice par an. Ces résultats sont simplement cumulés pendant des années sans faire d'investissements importants. De son côté, Mies a déjà une réserve importante. Bien sûr, si on lance des projets plus ambitieux (projet du côté des Sorbiers- voir précédents PV), peut-être que le coût de ces infrastructures nous obligera à augmenter un peu les impôts. Il y a aussi des projets plus ou moins neutres économiquement (immeubles des Sorbiers dont les loyers compensent plus ou moins les charges). Si l'on voulait avoir, pour 2014, un résultat en équilibre, il aurait fallu augmenter les impôts d'environ 7 pts. En fixant l'augmentation à 3 pts, si la conjoncture s'améliore alors le résultat sera probablement plus ou moins neutre et si elle ne s'améliore pas, le résultat reste tout à fait gérable.

Le SYNDIC ajoute que ce n'est pas la volonté de la Municipalité de freiner les réflexions évoquées pour l'amélioration de nos infrastructures communales. Il note cependant que les réserves accumulées servent justement à être utilisées pendant les périodes plus difficiles. Il y a simplement un équilibre à trouver. Les années actuelles plus difficiles sont le résultat de la crise de 2008. On peut espérer que ça s'améliore en Suisse. Sur le plan mondial par contre, il note que la dette extérieure (total de la dette publique et privée due aux non-résidents d'un pays) de l'Occident (Europe et US ici) est aujourd'hui d'environ US\$ 30 000 milliards en augmentation de US\$ 18 000 milliards depuis 2000 (+150% en 12 ans !). Cette dette devra bien être assumée. Elle sera réglée principalement soit en dévaluant les monnaies, soit en prélevant directement sur les citoyens. Cela risque d'être problématique. En Suisse, on est encore très privilégié car la majorité des cantons ont un certain sens de gestion de l'endettement public qui empêche de s'endetter sans limite.

S. MASCALI (commission des finances) ne partage pas l'avis de P. MEIER sur l'utilisation des réserves. Fin 2013, les réserves sont d'environ CHF 8 millions. Elles ont été accumulées en payant des cts d'impôt trop élevés par rapport à notre train de vie normal. Cela est dû aux mauvaises prévisions qui nous étaient fournies à l'époque par le Canton. C'est tout à fait juste de restituer aux citoyens l'argent payé en trop. Si ces réserves avaient été accumulées par des bénéficiaires extraordinaires, cela serait différent. Ici, c'est bien des réserves issues d'impôts payés en trop. La commission des finances accepte l'augmentation des 3 cts. Une augmentation de 7 à 10 pts n'aurait pas été raisonnable. La commission recommande d'accepter le préavis n°7/2013 relatif à l'arrêté d'imposition 2014.

Le SYNDIC note aussi l'importance de l'attractivité de la commune d'un point de vue fiscal. Aussi bien un cercle vertueux que vicieux peut se mettre en place en fonction des décisions prises : une bonne attractivité fiscale peut attirer de nouveaux bons contribuables. A l'inverse, trop d'impôt tue l'impôt. Une augmentation du taux peut faire augmenter les recettes à court terme mais cela risque de faire fuir de gros contribuables et finalement faire baisser les recettes à moyen terme. C'est bien une recherche d'équilibre qu'il faut tenter de trouver.

Le PRESIDENT procède au vote sur l'acceptation du préavis n°7/2013 relatif à l'arrêté d'imposition 2014 d'augmenter le taux d'imposition de 3 cts (49 cts à 52 cts) pour le fixer à 52 cts, d'augmenter l'impôt sur les chiens de 15 à 50 CHF et de laisser inchangé l'ensemble des autres taux par rapport à l'arrêté d'imposition 2013.

**L'arrêté d'imposition est accepté à l'unanimité, 0 opposition 1 abstention.**

## **8. Rapports des Commissions et des délégations intercommunales**

La commission de gestion a terminé son travail de rédaction du nouveau règlement communal.

W. ZAINZINGER (délégué aux SITSE) : Pour la nouvelle STEP, les premiers tests avec de l'eau seront fait en janvier 2014. L'approbation de l'équipement de la STEP a eu lieu pendant la dernière session.

Le prix du m3 d'eau va baisser de 15 cts l'année suivante.

## **9. Divers et propositions individuelles**

S. MASCALI a reçu une lettre d'une association de sages-femmes demandant CHF 5000/an aux communes avoisinantes.

La Municipalité note que la commune reçoit des demandes de dons hebdomadaires d'associations, d'organisations et de fondations. Cela doit s'inscrire dans la politique en matière de dons qui a déjà été largement augmentée grâce à la générosité de notre commune.

F. GAVILLET VOLLENWEIDER fait la remarque sur l'importance, en ce qui concerne les vols, de faire attention aux informations que l'on met sur internet vu l'intelligence des voleurs actuellement.

O. EMERY propose :

1. de réaliser un questionnaire aux conseillers pour voir si l'auberge communale répond aux attentes. On aura ainsi un outil pour les décisions futures.
2. d'avoir pour le prochain conseil (si possible) un premier bilan financier de l'exploitation de la Couronne.

Le SYNDIC note aussi que le restaurant de la Violette devrait rouvrir durant le mois de novembre et proposera des spécialités de fromages. Il lui souhaite un plein succès. Cela apportera une saine concurrence et participe aussi à la convivialité de notre commune.

P. MEIER note que les conseillers doivent aussi récolter les avis des citoyens pour répondre au questionnaire de la Couronne. Certaines personnes âgées sont très insatisfaites des horaires d'ouverture de l'après-midi. Il faut que ce type d'opinion puisse être pris en compte.

La Municipalité a prévu de faire le point avec les gérants de la Couronne à la fin de cette première année.

J.-P. STREIT et la Municipalité (concernant un chantier non conforme à la rue du village) : un rendez-vous avec le préfet sur le chantier aura lieu prochainement. Des mesures assez drastiques ont été prises. Le message semble avoir passé. On fait la remarque que le bâtiment servira de Bed & Breakfast. La Municipalité n'est pas au courant de ce point là.

B. GRASSET mentionne le chantier bloqué depuis 2 ans au chemin Sous Voie. Que ce passe-t-il ? La Municipalité révèle que c'est un problème juridique entre l'architecte, l'entrepreneur et les corps de métiers. La dalle n'était pas à niveau et la maison a été montée dessus.

La parole n'est plus demandée, le secrétaire procède à la lecture de **l'extrait de PV qui est accepté à l'unanimité, 0 opposition, 0 abstention**. La séance est levée à 20h45.

La Vice-Présidente

Le Secrétaire

Susanna MEYLAN

Daniel BEYELER